

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35<sup>e</sup> année – N° 31 – Mercredi 11 septembre 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1544

**Commune: Haute-Sorne, localité d'Undervelier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motifs: Folpotat en fête.**

**Tronçon: Traversée d'Undervelier, route de Soulce.**

**Date: Samedi 14 septembre 2013.**

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 11 juillet 2013.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

### Motifs: Tour du Jura cycliste.

**Date: Samedi 14 septembre 2013.**

Routes fermées à tout trafic: **H 18:** La Roche – Glovelier de 12h45 à 13h15; **RC 1568:** Rossemaison – Courrendlin de 13h15 à 13h45; **RC 250.1:** Soyhières – Movelier – Pleigne de 13h30 à 14h30; **RC 1531:** Pleigne – La Côte de Mai de 14h à 14h45; **RC 250:** La Côte de Mai – Lucelle de 14h à 14h45; **RC 247:** Lucelle – Schollis – Charmoille de 14h à 14h45; **RC 1512:** Asuel – La Malcôte de 14h15 à 15h; **RC 6:** La Malcôte – Cornol de 14h15 à 15h; **RC 1501:** Porrentruy – Cœuve de 15h à 15h30; **RC 1520:** Fahy – Grandfontaine – Rocourt de 15h15 à 16h; **RC 247.4:** Porrentruy – Bure de 16h à 17h15.

Particularités: **De plus, le centre ville de Porrentruy sera fermé à toute circulation de 12h30 à 18 heures.** Les rues suivantes sont concernées: rue Pierre-Péquignat – Grand-Rue jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Eglise – rue des Malvoisins – rue des Annonciades – rue du 23-Juin. D'autres rues pourront être partiellement et momentanément également fermées à toute circulation.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00; M. Dominique Vallat, police municipale Porrentruy, téléphone 032 465 77 22.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications des polices cantonale et municipales et du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 4 septembre 2013.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Publications  
des autorités judiciaires**

Tribunal cantonal

**Examens d'avocat**

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2013, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage, ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au 3 octobre 2013 au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 300.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mardi 29 octobre, le jeudi 31 octobre et le lundi 4 novembre 2013. Les examens oraux se dérouleront le jeudi 5 décembre 2013. L'épreuve de plaidoirie est fixée au jeudi 12 décembre 2013 et la remise des brevets au 19 décembre 2013.

Porrentruy, le 22 août 2013.

Le président de la Commission des examens d'avocat:  
Pierre Broglin.

---

Tribunal cantonal

**Examens de notaire**

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2013, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au président de la Commission des examens de notaire, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au 3 octobre 2013 au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le mardi 29 octobre 2013. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les jeudi 31 octobre et lundi 4 novembre 2013. Les épreuves orales se dérouleront le lundi 16 décembre 2013.

Porrentruy, le 26 août 2013.

Le président de la Commission des examens de notaire:  
M<sup>e</sup> Vincent Gobat, notaire.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bourrignon

#### Assemblée communale extraordinaire

mercredi 25 septembre 2013, à 20 heures, à la salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mercredi 10 avril 2013.
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 110 000.– pour l'étude et la réalisation du nouveau Plan d'Aménagement Local.
3. Discuter et voter le crédit nécessaire de Fr. 78 000.–, à déduire les subventions cantonales, pour l'aménagement d'un ruisseau et d'un bassin de décantation des eaux pluviales sur la parcelle N° 326, au lieu-dit «Le Pré Poussin».
4. Information sur la collaboration avec la commune de Develier.
5. Divers et imprévu.

Conseil communal.

### Delémont

#### Avis de dépôt

Le Conseil de ville a accepté l'abrogation du règlement communal sur le service des taxis dans sa séance du 26 août 2013.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 12 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 7 octobre 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

### Porrentruy

#### Convocation du Conseil de ville

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 26 septembre 2013, à 19h30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> étage).

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 16 mai 2013 et du 27 juin 2013.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
  - a) M<sup>me</sup> Aïcha Grine, 1974, ressortissante marocaine;

- b) M<sup>me</sup> Josefa Martin Fernandez, 1933, et M. Ramon Tejon Prieto, 1934, ressortissants espagnols;
  - c) M. Maoro Giacomo Poli, 1967, ressortissant italien;
  - d) M<sup>me</sup> Liliane Goldblum, 1946, ressortissante française;
  - e) M<sup>me</sup> Natalia Elzbieta Da Campo, 1974, ressortissante polonaise, et sa fille Adélie Maria Fiorella, 2003, ressortissante italienne.
6. Réponse à la question écrite intitulée «Où est l'enseigne du Café du Soleil?» (PS-Les Verts).
  7. Réponse à la question écrite intitulée «L'offre hôtelière, le talon d'Achille du développement économique et touristique de Porrentruy?» (PDC-JDC).
  8. Réponse à la question écrite intitulée «Appartements adaptés» (PDC-JDC).
  9. Réponse à la question écrite intitulée «Renforcement du soutien à la police municipale» (PDC-JDC).
  10. Réponse à la question écrite intitulée «Quid des anciens bâtiments de l'usine Fraporlux?» (PS-Les Verts).
  11. Réponse à la question écrite intitulée «Quel avenir des locaux de la HEP-BEJUNE?» (PCSI).
  12. Réponse à la question écrite intitulée «Encore le Tour de Romandie, vraiment?» (PCSI).
  13. Traitement de la motion intitulée «Un coup de main gratuit pour notre ville» (PDC-JDC).
  14. Traitement de la motion intitulée «Adhésion à l'Union des villes suisses» (PS-Les Verts).
  15. Traitement de la motion intitulée «Pour un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et loisirs à Porrentruy» (PS-Les Verts).
  16. Voter un crédit de Fr. 147 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement des installations d'illuminations de Noël.
  17. a) Voter un crédit de Fr. 250 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale.  
b) Voter un crédit de Fr. 150 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'Ecole primaire.
  18. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
  19. Rapport de gestion 2012 de l'Administration communale.
  20. Divers.

Porrentruy, septembre 2013.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Victor Egger.

### Pleigne

#### Entrée en vigueur du règlement communal sur l'alimentation en eau

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Pleigne le 31 janvier 2013, a été approuvé par le Service des communes le 26 août 2013.

Réuni en séance du 3 septembre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Rossemaison****Restriction de circulation**

Vu la décision du Conseil communal du 2 septembre 2013, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions suivantes:

## — Rue Les Courtes-Raies

Pose du signal «Circulation interdite aux voitures, motos et cyclomoteurs OSR» 2.14 a. Diamètre 400 mm avec plaque complémentaire «Trafic agricole et services d'entretien autorisés».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Rossemaison, le 2 septembre 2013.

Conseil communal.

**Val Terbi****Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Corps électoral de Val Terbi le 9 juin 2013, a été approuvé par le Gouvernement le 13 août 2013.

Réuni en séance du 3 septembre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Val Terbi, le 5 septembre 2013.

Conseil communal.

**Val Terbi****Convocation du Conseil général**

mardi 24 septembre 2013, à 20 heures, au Centre communal de Vicques (1<sup>er</sup> étage).

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Délibération et approbation du règlement des diques de la commune mixte de Val Terbi.
6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2012 des communes mixtes de Montsevelier, Vermes et Vicques.
7. Nomination des commissions permanentes de la commune mixte de Val Terbi
  - a) commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (5 membres);
  - b) commission de l'école primaire Vermes-Vicques (7 membres);
  - c) commission de l'action sociale (5 membres);
  - d) commission d'estimation des valeurs officielles (5 membres);
  - e) commission des travaux publics (5 membres);
  - f) commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics (5 membres);

- g) commission bourgeoise du village de Montsevelier (5 membres);
- h) commission bourgeoise du village de Vermes (5 membres);
- i) commission bourgeoise du village de Vicques (5 membres).

Vicques, le 2 septembre 2013.

Conseil général.

**Avis de construction****Boécourt**

Requérants: Marielle Cattin et Hervé Lapaire, rue du 24-Septembre 5, 2800 Delémont; auteur du projet: Nanon architecture S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et rénovation de l'habitation 48H avec nouvelle terrasse et aménagement d'un couvert à voitures en annexe, sur la parcelle N° 202 (surface 934 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Chênois, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Existantes; dimensions du couvert à voitures: longueur 5 m 50, largeur 5 m 50, hauteur 2 m 60; dimensions de la terrasse: longueur 4 m 75, largeur 4 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanc crème; couverture: tuiles de couleur brun foncé.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 octobre 2013, au Secrétariat communal de Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 5 septembre 2013.

Secrétariat communal.

**Bourrignon**

Requérants: Lysiane et Ludovic Enderlin, Dos les Clos 6, 2843 Châtillon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/entrée et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 477 (surface 812 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Chésal, zone d'habitation HA, plan spécial «Le Chésal».

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 12 m 45, hauteur 3 m 60, hauteur totale 7 m 30; dimensions du couvert: longueur 6 m 50, largeur 6 m; dimensions de la terrasse couverte: longueur 9 m, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 15 des prescriptions du plan spécial «Le Chésal» (orientation du faite).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 octobre 2013, au Secrétariat communal de Bourri-

gnon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bourrignon, le 5 septembre 2013.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite de la titulaire, le Gouvernement met au concours le poste de

### chef-fe du Service du registre foncier et du registre du commerce

**Mission:** Gestion du registre foncier et du registre du commerce; examen juridique des dossiers du registre foncier et du registre du commerce, rédaction d'avis de droit et de décision en relation avec le droit foncier et le droit commercial; représentation dans des groupes de travail cantonaux, intercantonaux et fédéraux; instruction de procédures.

**Exigences:** Maîtrise en droit; bonnes connaissances des droits réels, du droit foncier et du droit commercial; expérience professionnelle de plusieurs années du droit administratif jurassien; à défaut d'une telle expérience, le brevet de notaire ou le brevet d'avocat est requis; maîtrise des outils informatiques usuels; bonnes connaissances de l'allemand; sens de la rigueur; discrétion et autonomie.

**Traitement:** Classe 23.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Frédérique Rais Rasmann, cheffe du Service du registre foncier et du registre du commerce, téléphone 032 420 59 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la men-

tion « Postulation Chef-fe du Service du registre foncier et du registre du commerce », jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des contributions met au concours le poste de

### chef-fe de la Recette et Administration du district de Porrentruy

**Mission:** Assurer la gestion, l'organisation et le bon fonctionnement de la Recette et Administration de district; assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, sûretés, séquestres, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité de la Recette et Administration de district; suivre les procédures successorales, ainsi que toute autre attribution conférée par la législation.

**Exigences:** Economiste, brevet de comptable, certificat fédéral d'employé-e de commerce avec expérience en matière d'encaissement de créances ou formation jugée équivalente; bonnes connaissances de la langue allemande; connaissances fiscales souhaitées; aptitude à traiter avec les tiers et à gérer de manière autonome les tâches confiées, en collaboration avec la direction du Service; capacité à gérer les situations difficiles.

**Traitement:** Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> décembre 2013 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions ou auprès de M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, administratrice adjointe, téléphone 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de la Recette et Administration de district », jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**JURA**  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

A la suite d'une mutation interne, le Service des contributions met au concours un poste de

**juriste**

**Mission:** Conduire les procédures contentieuses découlant de l'application de la loi fiscale, y compris celles relatives à la perception, étudier les problèmes juridiques posés par les différentes sections du Service ou par des tiers, collaborer à l'étude et à la conduite des dossiers relevant de l'évolution législative, représenter le Service au sein de commissions cantonales et inter-cantonales, collaborer à la formation du personnel, collaborer à la gestion des dossiers de la Direction, établir des directives cantonales relatives à la taxation et à la perception, aider à préparer les argumentaires pour les interventions parlementaires fédérales et cantonales et les projets de réponses pour les consultations fédérales, suivre les dossiers juridiques et exécuter toute autre tâche particulière confiée par la direction.

**Exigences:** Brevet d'avocat-e ou de notaire. Bonnes connaissances de la langue allemande. Des connaissances de l'anglais sont un atout. Connaissances fiscales souhaitées.

**Traitement:** Classe 16 à 19.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, ou de M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, administratrice adjointe, téléphone 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Juriste de direction CTR », jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Dans le cadre du projet de remplacement d'un système central du Service des contributions, le Service de l'informatique (SDI) met au concours deux postes d'

**architecte logiciel**

Engagement pour une durée déterminée de 4 ans.

**Mission:** Assurer l'évolution cohérente des TIC de la République et Canton du Jura (RCJU), notamment en analysant la stratégie de l'administration et en déduisant des propositions pour la stratégie des TIC. Elaborer et maintenir une cartographie du système d'infor-

mation, mener des travaux de veille technologique, conduire les projets pilotes, élaborer les standards et recommandations ainsi que planifier et réaliser des architectures intégrant des TIC (logiciels, données et interfaces).

Assurer la bonne intégration des éléments du SI de la RCJU en concevant et élaborant les interfaces et composants d'intégration conforme à la stratégie des TIC et en tenant particulièrement compte de la stratégie de l'administration et de la rentabilité. Apporter une expertise en matière d'architecture logiciel auprès des autres groupes de compétences du SDI.

**Exigences:** Formation professionnelle supérieure (HEG, HES) en informatique ou expérience jugée équivalente. Expérience de 10 ans dans le domaine informatique, dont 5 en tant qu'architecte logiciel. Bonnes connaissances d'anglais et d'allemand. Connaissances approfondies dans les technologies Microsoft, du framework .Net ainsi que des architectures orientées services. Connaissance de technologies Java, de concepts et d'outils de BI.

**Traitement:** Classe 17.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, téléphone 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Architecte logiciel », jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Suite à des départs, la Police cantonale met au concours deux postes d'

**agent-e de police breveté-e**

**Mission:** Toutes tâches dévolues aux agent-e-s de la Police cantonale en matière d'éducation, de prévention et de répression.

**Exigences:** Etre au bénéfice d'un brevet fédéral de policier-ère.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Territoire cantonal.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du Cap Hubert Thalmann, chef de la Gendarmerie territoriale, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e de police breveté-e», jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement de la titulaire à un autre poste, la Chancellerie d'Etat met au concours un poste de

### secrétaire à 80% - 100% auprès de la Chancellerie

**Mission:** Collaborer au secrétariat de la Chancellerie d'Etat: gestion des arrêtés, ordonnances et autres directives du Gouvernement; publications dans le Journal officiel; collaborer à l'organisation des votations et élections cantonales et fédérales; exécuter les tâches protocolaires; accomplir des travaux de correspondance et diverses tâches de secrétariat. De plus, le-la titulaire devra assumer la suppléance de la cheffe du Secrétariat de la Chancellerie d'Etat.

**Exigences:** CFC d'employé-e de commerce ou niveau équivalent; bonnes aptitudes à la rédaction et parfaite maîtrise de l'orthographe et de la grammaire; maîtrise des outils informatiques Word et Excel. Connaissances de l'allemand.

**Traitement:** Classe 8.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Christophe Kübler, chancelier d'Etat, ou auprès de M<sup>me</sup> Sandrine Ribeaud, actuelle secrétaire, téléphone 032 420 72 12.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Secrétaire Chancellerie», jusqu'au 21 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des ressources humaines met au concours un poste de

### secrétaire à 80%

**Mission:** Assister le chef de Service et les cadres dans la gestion courante des ressources humaines, notamment pour les tâches administratives, notes et propositions, suivi des affaires courantes et dans la gestion du secrétariat: accueil, courrier, correspondance, archives. En particulier, assurer le suivi administratif des demandes de personnel et du processus d'engagement (recrutements).

**Exigences:** CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Si possible 5 ans d'expérience dans une fonction identique, bonnes connaissances de la suite MS-Office. Précision, entregent, disponibilité, flexibilité, discrétion, bonne résistance au stress.

**Traitement:** Classe 8.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> février 2014.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Wagner, chef de Service, tél. 032 420 58 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Secrétaire SRH 80%», jusqu'au 28 septembre 2013.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE  
Secrétariat général  
Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy  
[sg@hep-bejune.ch](mailto:sg@hep-bejune.ch)



La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE met au concours les postes suivants dans le domaine de l'enseignement spécialisé (master et passerelle pour le master):

### chargé-e-s d'enseignement / professeur-e-s

**Programme master**

**Didactique en mathématiques**

dans le contexte de l'enseignement spécialisé

— 24 périodes d'enseignement (1<sup>re</sup> année de formation)

**Pratique professionnelle accompagnée**

— poste à 20%

**Conditions d'engagement**

— Titre de niveau universitaire (master) ou titre jugé équivalent

- Diplôme d'enseignement et expérience pédagogique
- Connaissance du domaine de l'enseignement spécialisé

**Psychopathologie et scolarité**

- 72 périodes d'enseignement (24 périodes par année de formation)

**Relation « Famille – Ecole »**

- 12 périodes d'enseignement (3<sup>e</sup> année de formation)

**Conditions d'engagement**

- Titre de niveau universitaire (master) ou titre jugé équivalent
- Expérience clinique souhaitée
- Connaissance du domaine de l'enseignement spécialisé

**Mandat**

- Formation initiale des étudiant-e-s dans le domaine de l'enseignement spécialisé
- Encadrement des recherches conduites par les étudiant-e-s
- Poste « Pratique professionnelle accompagnée » : encadrement des étudiant-e-s dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique innovant basé sur leur contexte d'enseignement, les apports théoriques proposés et sur leurs lectures

**Profil**

- Posséder le sens de l'organisation et de la planification
- Posséder le sens de la relation
- Etre capable d'adaptation et d'esprit d'initiative, faire preuve de dynamisme

**Conditions d'exercice**

- Postes à durée déterminée, renouvelables
- Lieu de travail: Bienne
- Entrée en fonction: de suite ou à convenir

**Programme passerelle pour le master****Sciences de l'éducation et organisation des stages**

- poste à 15%

**Conditions d'engagement**

- Titre de niveau universitaire (master) ou titre jugé équivalent
- Expérience pédagogique
- Connaissance du domaine de l'enseignement spécialisé

**Mandat**

- Formation complémentaire ouvrant la voie vers les études conduisant au master en enseignement spécialisé
- Encadrement des stages suivis par les étudiant-e-s
- Gestion des cours à option suivis par les étudiant-e-s

**Profil**

- Posséder le sens de l'organisation, de la négociation, de la communication et de la concertation
- Posséder un esprit de synthèse

- Etre capable d'adaptation et d'esprit d'initiative, faire preuve de dynamisme

**Conditions d'exercice**

- Postes à durée déterminée, renouvelables
- Lieu de travail: Bienne
- Entrée en fonction: de suite ou à convenir

**Procédure**

Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au **21 septembre 2013**, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation » et indication du poste visé. Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Jean-Pierre Faivre, recteur de la HEP-BEJUNE, au numéro de téléphone 032 886 99 09, [jean-pierre.faivre@hep-bejune.ch](mailto:jean-pierre.faivre@hep-bejune.ch)



À la suite de la démission du titulaire, la division artisanale du CEJEF met au concours le poste suivant:

**Enseignant-e de branches professionnelles  
pour les apprenti-e-s menuisier-ère-s  
(5 périodes hebdomadaires, soit environ 20%)**

**Exigences pour le poste:**

- CFC de menuisier complété par une maîtrise dans le domaine
- Expérience professionnelle confirmée
- Excellents contacts avec les jeunes
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

**Entrée en fonction:** à définir

**Traitement:**

Classe IIIA de l'échelle des traitements des enseignants

**Délai de postulation (avec documents usuels):**

20 septembre 2013

**Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:**

Division artisanale, M. Jean-Bernard Feller, directeur de la division, Rue de la Jeunesse 32, 2800 Delémont, tél. 032 420 75 00, courriel: [jean-bernard.feller@jura.ch](mailto:jean-bernard.feller@jura.ch)

**Adresse de postulation:** Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

**Marchés publics****Appel d'offres**

- Pouvoir adjudicateur**
- Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura – Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures, Section des constructions routières,

à l'attention de Monsieur Thierry Beuchat, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01, e-mail [thierry.beuchat@jura.ch](mailto:thierry.beuchat@jura.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des infrastructures, Section des constructions routières, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 25.10.2013.

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 29.11.2013. **Exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

1.7 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** Marché de travaux de construction.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

## 2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** Exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 – Section 8 – Lot 8.601: Tunnel RC 6, pont sud sur la Birse et estacade.

2.3 **Référence/numéro de projet:** Lot 8.601.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45000000 – Travaux de construction.

2.5 **Description détaillée du projet**

a) Tunnel en souterrain: longueur 67 m, section moyenne 109 m<sup>2</sup>

b) Tranchée couverte trapézoïdale et ouvrage d'entrée nord: longueur 56 m

c) Ouvrage d'entrée sud: longueur 17 m

d) Estacade: longueur 50 m

e) Pont: longueur 80 m

Tunnel/Excavation à la machine en rocher (calcaires)

— Calotte: 4600 m<sup>3</sup>

— Stross: 2400 m<sup>3</sup>

Tunnel/Soutènement et revêtement

— Béton projeté de soutènement et de remplissage: 385 m<sup>3</sup>

— Boulons d'ancrages: 564 p

— Cintres lourds: 88 to

— Treillis de coffrage: 25 to

— Béton coulé entre cintres: 467 m<sup>3</sup>

— Voûte parapluie (tubes métalliques): 3024 m

— Fondations et radier en béton armé: 102 m<sup>3</sup>

— Voûte en béton: 391 m<sup>3</sup> (armé) et 359 m<sup>3</sup> (non armé)

— Dalle intermédiaire en béton armé: 149 m<sup>3</sup>

— Armature: 120 to

— Etanchéité PVC: 1900 m<sup>2</sup>

Tranchée couverte et ouvrage d'entrée nord

— Béton: 1125 m<sup>3</sup>

— Coffrage: 2145 m<sup>2</sup>

— Armature: 210 to

— Etanchéité: 700 m<sup>2</sup> (FPO) et 800 m<sup>2</sup> (PBD)

— Remblayage: 6000 m<sup>3</sup>

Portail sud

— Béton: 445 m<sup>3</sup>

— Coffrage: 650 m<sup>2</sup>

— Armature: 105 to

— Etanchéité PBD: 115 m<sup>2</sup>

— Remblayage: 160 m<sup>3</sup>

Estacade

— Excavation: 900 m<sup>3</sup>

— Démolition mur existant: 245 m<sup>3</sup>

— Paroi clouée: 290 m<sup>2</sup>

— Pieux (diam. 100 cm): 240 m

— Béton: 255 m<sup>3</sup>

— Coffrage: 470 m<sup>2</sup>

— Armature: 30 to

— Remblayage: 830 m<sup>3</sup>

Mur de soutènement

— Ancrages précontraints 6T13S: 6 p

— Béton: 145 m<sup>3</sup>

— Coffrage: 375 m<sup>2</sup>

— Armature: 17 to

Pont

— Excavation: 1440 m<sup>3</sup>

— Pieux (diam. 100 cm): 150 m

— Béton: 980 m<sup>3</sup>

— Coffrage: 1400 m<sup>2</sup>

— Armature: 130 to

— Précontrainte: 16 to (longitudinale)

et 4 to (transversale)

— Appuis: 2 p (pots) et 1 p (guidage)

— Joint de chaussée: 1 p

2.6 **Lieu de l'exécution:** Verrerie de Choindex.

2.7 **Marché divisé en lots?** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises?** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises?** non.

2.10 **Délai d'exécution:** Début 7.4.2014. Fin: 31.8.2015.

**Remarques:** Sous réserve de l'approbation du dossier par les autorités compétentes

## 3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** Autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** Conformément aux critères suivants: selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.8 **Justificatifs requis:** Conformément aux justificatifs suivants: selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux indications suivantes: selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au 20.9.2013.

**Prix:** Fr. 300.–.

**Conditions de paiement:** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres ».

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** Français.

3.12 **Validité de l'offre:** 12 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des infrastructures, Section des constructions routières, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, Fax 032 420 73 01.

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Inscription préalable auprès du Service des infrastructures jusqu'au 20 septembre 2013 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 300.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « cpte N° 421.2001.32-CC - Lot 8.601 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de

la visite des lieux qui se tiendra au pavillon Info A16 à Courrendlin (portail Nord du tunnel de Choindez), le vendredi 4 octobre 2013 à 14 heures.

#### 4. Autres informations

4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Sans conditions.

4.2 **Conditions générales:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 **Autres indications:** La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Avis divers

SEF Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable

### Entrée en vigueur du règlement d'organisation

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée des délégués du 29 novembre 2012, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 30 avril 2013.

Réuni en séance du 12 août 2013, le Conseil de direction du SEF a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des secrétariats des communes et syndicats membres, ainsi qu'au bureau du SEF.

Au nom du Conseil de direction.

Le président: S. Miserez.

Le secrétaire: P.-A. Barthe.

SEF Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable

### Entrée en vigueur du règlement du Service des eaux

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée des délégués du 29 novembre 2012, a été approuvé par le Service des communes de la République et Canton du Jura le 26 août 2013.

Réuni en séance du 12 août 2013, le Conseil de direction du SEF a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des secrétariats des communes et syndicats membres, ainsi qu'au bureau du SEF.

Au nom du Conseil de direction.

Le président: S. Miserez.

Le secrétaire: P.-A. Barthe.

## MINERGIE®

Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie  
Mehr Lebensqualität, tiefer Energieverbrauch

### MINERGIE® : Séminaire d'introduction

Construire et rénover pour les générations futures  
10<sup>e</sup> édition !

#### Public cible :

Architectes, ingénieurs, bureaux techniques, entrepreneurs, maîtres de l'ouvrage, investisseurs, gérants, toute personne intéressée par Minergie®.

#### Programme :

- Introduction
- Définition des exigences et solutions
- Mesures promotionnelles
- Exemples de conception

Entrée libre, inscription obligatoire

#### Date, lieu :

Mardi 24 septembre 2013

Glovelier

de 15h45 à 17h45

(suivi d'un apéritif)



Programme détaillé et inscription :  
sur [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch) (manifestations)  
ou auprès de l'Agence MINERGIE® romande  
tél. 026 309 20 95, [inscription@minergie.ch](mailto:inscription@minergie.ch)

**Mise à ban**

La parcelle N° 814 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle.

Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 7 août 2013.

Le juge civil: Damien Rérat.

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.



